



# PARTAGE ÉQUITABLE DE L'ACCÈS A LA PROGRAMMATION D'UN SYSTÈME D'OBSERVATION DE LA TERRE

*Principe de partage équitable d'une ressource limitée*

## Avantages technologiques

### Efficacité du système

- Amélioration de l'équité du plan calculé
- Amélioration du retour sur investissement pour chaque participant
- Suppression des effets de levier en détournant les principes de partage

### Meilleur ressenti

- Prise en compte de la gêne occasionnée par le partage du système avec d'autres participants
- Respect des priorités données par l'utilisateur et de ses droits à programmer
- Liberté des échelles de valorisation des acquisitions



© CNES

Partage équitable

## Synthèse de l'invention

Algorithme permettant de partager l'accès à la programmation entre plusieurs partenaires, et surtout, vis-à-vis des principes déjà existants auparavant, d'assurer au mieux un partage équitable à chaque instant lors de l'élaboration d'un plan d'acquisitions dépendant de l'ordre de tentative d'insertion des éléments partagés.

## Bénéfices commerciaux

### Satisfaction des utilisateurs

- Meilleur traitement des demandes des clients grâce à une gestion transparente de l'ordre de priorité
- Équité du retour sur investissement
- Meilleur ressenti par les utilisateurs

## Applications potentielles

Tout système partagé avec une capacité limitée et mesurable, pour l'observation de la Terre ou de l'espace par satellite, ou pour tout autre système de façon générale, s'appuyant sur un calcul de plan incrémental.

*Invention brevetée disponible sous licence*